

ADHESION ET SIGNATURE DE LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES EN RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE VERSION 2010

Pour adhérer à cette charte de bonnes pratiques version 2010, il vous suffit de renvoyer (dûment complété) ce document d'adhésion à la DIRECCTE PACA (à l'attention de Sandrine MOCAER) soit :

- Par fax au 04 91 04 64 18
- Par mail : sandrine.mocaer@direccte.gouv.fr
- Par courrier : DIRECCTE PACA- Pôle Politique du travail - 180 Avenue du Prado - 13 285 Marseille cedex 08

(1)	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE	DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE

(1) : MERCI D'INDIQUER DANS CETTE CASE, SI VOTRE STRUCTURE EST PLUTOT UNE ENTREPRISE UTILISATRICE (EU) AYANT RECOURS A LA GAMMAGRAPHIE, OU BIEN UNE ENTREPRISE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE (EMI) OU BIEN UNE ENTREPRISE DE RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE (ERI)

Afin d'identifier la (ou les) personne(s) en charge de la radioprotection dans votre entreprise, et notamment concernée(s) par les problématiques liées à la radiographie industrielle, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Nom et Prénom de la (ou les) personne(s) en charge de la radioprotection dans votre entreprise : Fonction exercée :	Coordonnées téléphoniques et e-mail :
Votre structure était-elle ou non déjà signataire de la charte 2007 ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Souhaitez vous que votre entreprise participe au comité de pilotage ⁽²⁾ de la charte (en moyenne 2 réunions annuelles) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ; si oui : Indiquer les coordonnées de la personne à contacter afin que les convocations lui soient envoyées :

(2) : TOUTE ENTREPRISE SIGNATAIRE DE LA CHARTE PEUT, SI ELLE LE SOUHAITE, PARTICIPER AU COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA CHARTE.